De-ci, de-là...

Autor(en): **E.P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **9 (1921)**

Heft 116

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-256640

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

tique. Tel fut l'avis unanime de la Société des juristes, y compris le Dr Wettstein, Directeur de la police zurichoise!

Une commission choisie avec soin parmi les personnes qui s'occupent de la jeunesse ou de la moralite publique ou qui font partie des autorités tutélaires serait plus apte qu'un fonctionnaire même bien intentionné et donnerait plus de garanties d'impartialité.

Le besoin d'une censure fédérale ne s'impose pas et il ne rencontrerait probablement d'approbation que dans le camp des exploitants qu'une unique censure faciliterait. Par contre, ainsi que le suggérait M. Guex, on conçoit fort bien qu'un groupe de cantons pourraient s'entendre pour instituer une censure commune : par exemple, les cantons protestants romands, les cantons protestants suisses-allemands et les cantons catholiques.

A défaut de ce système, la censure cantonale doit être préférée à la censure communale. La censure cantonale peut fixer des normes et établir un certain usage sur lequel les exploitants pourront se baser, ce qui n'est pas le cas avec le contrôle communal. On trouvera en outre plus facilement des experts compétents au chef lieu que dans chaque petit bourg. Les législations cantonales sous-entendent que les organes de contrôle doivent en outre surveiller les représentations et veiller à ce que les films censurés ou supprimés ne reparaissent pas, comme cela parfois a été le cas.

(A suivre.) Maurice VEILLARD.

De-ci, de-là...

L'Université de Genève vient de célébrer le 35e anniversaire de professorat de M. Louis Wuarin, professeur de sociologie depuis 1886. Nous tenons à joindre ici nos félicitations à toutes celles qui ont été adressées à M. Wuarin, car celui-ci est et a toujours été, comme le savent certainement nos lecteurs, un féministe convaincu. Bien avant que notre revendication eût pris l'importance et jeté les racines profondes qu'elle possède actuellement, M. Wuarin défendait notre point de vue, dans ses cours, comme dans des articles de journaux. On aura certainement remarqué, l'été dernier encore, un article de sa plume (*Essor* du 12 juillet 1920) sur Poulain de la Barre, un féministe du XVIIe siècle.

* * *

Le Secrétariat romand d'Hygiène morale et sociale nous prie d'attirer l'attention de nos lecteurs sur les brochures suivantes, qu'il vient d'éditer ou de rééditer, et que l'on sera bien aise de pouvoir se procurer dans ses bureaux (Valentin, 44, Lausanne; compte de chèques, II. 20-84):

Mme E. Pieczynska: *L'Ecole de la Pureté* (3 fr. 50).
Ad. Ferrière: *L'Education dans la Famille* (1 fr. 70).
Mme P. Laufer: *Nous, les Mères* (40 centimes).
Dr Chable: *L'Education sexuelle* (2 fr.).
Première éducation sexuelle (10 centimes).
Mme Leroy-Allais: *Comment j'ai instruit mes filles des choses de la maternité* (1 fr.)

* * *

Nous pensons que nos lectrices nous sauront gré de leur donner ci-après la liste déjà longue des Conférences ou Congrès tant nationaux qu'internationaux pouvant intéresser directement les femmes, et qui sont annoncées pour le courant de cette année 1921:

Genève, 30 mars-7avril: Xe Conférence internationale de la Croix-Rouge.
Genève, 2-9 avril: IIe Conférence de l'Union internationale de Secours aux enfants.
Strasbourg, 28-31 juillet: IIIe Congrès de l'Enseignement ménager.
Vienne, fin juillet: IIIe Congrès de la Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté.
Lausanne, 22-27 août: XVIe Congrès international contre l'alcoolisme.
Genève, début de septembre: Réunion du Comité exécutif du Conseil international des Femmes (et probablement d'autres réunions en relations avec la IIe Assemblée plénière de la S. d. N.).
Berne, 2-6 octobre: IIe Congrès suisse pour les Intérêts féminins.
Genève, octobre: Conférence internationale du Travail consacrée à la réglementation du travail dans l'agriculture.
Genève, même date: IIe Congrès international des Ouvrières.

* * *

Après les suffragistes françaises, voici le tour des suffragistes suisses d'être décorées de la Légion d'Honneur. Nous apprenons, en effet, que Mlle Marie Feyler, docteur en médecine, à Lausanne, bien connue de nos lecteurs, vient de recevoir du gouvernement français la croix de la Légion d'Honneur pour les services rendus par elle durant la guerre dans les ambulances françaises et roumaines. Mlle Feyler avait déjà été décorée, lors de la guerre balkanique, par le roi de Grèce, si nous ne faisons erreur, pour des titres de mérite analogue. Nos chaudes félicitations à cette suffragiste qui fait honneur à notre drapeau.

* * *

On nous écrit de Neuchâtel:

« Le Bureau d'Orientation professionnelle de Neuchâtel, qui en est encore à ses débuts, a pris cet hiver un essor réjouissant, sous la présidence de Mlle R. Haldimann, et grâce à l'activité de sa secrétaire, Mlle L. Schmidt. Il a organisé une série de conférences sur les sujets suivants, qui ont été traités chacun par un spécialiste: *La valeur morale du travail*, par M. Roulet, secrétaire social de la maison Dubied, à Couvet; *Les carrières juridiques*, par M. Baillod, avocat; *Les carrières pédagogiques*, par M. le professeur P. Bovet; *Les carrières commerciales*, par M. Reutter, négociant; *La femme dans le commerce*, par Mlle Tribolet, professeur; *Les métiers de l'aiguille*, par Mlle Peytien, professeur à l'Ecole professionnelle. Ces conférences, destinées pour la plupart aux jeunes gens des deux sexes, ont attiré beaucoup de monde et suscité un vif intérêt.

D'autre part, et tout en complétant et tenant à jour sa documentation sur le domaine du travail, la secrétaire a obtenu de précieuses collaborations, notamment celles de la direction et du personnel enseignant des écoles primaires, secondaires et professionnelles, du médecin scolaire, de l'office central des apprentissages, du Bureau cantonal de placement. Le B. O. P. entretient les meilleurs rapports avec le Département de l'Industrie, et l'on reconnaît de plus en plus, en cette période de chômage intense, l'utilité d'une telle institution. »

E. P.

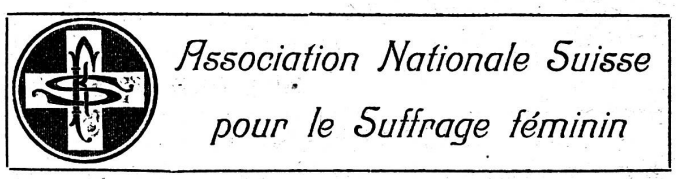

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Notre thé suffragiste de mars a présenté un intérêt tout spécial du fait du concours qu'avait aimablement accepté de nous y apporter Miss Sanger, chef de section au Bureau International du Travail, et l'une des femmes les plus compétentes, si ce n'est la plus compétente, en matière de législation ouvrière et sociale. Miss Sanger, qui a participé à la Conférence Internationale du Travail à Washington, et qui, par conséquent, connaît à fond les fameuses Conventions concernant le travail des femmes qui y ont été élaborées, a donné des détails pleins d'intérêt sur les travaux de la Conférence, la participation féminine, et le point de vue des femmes. M. de Maday, ensuite, a montré comment certaines de ces Conventions ne rencontrent pas l'approbation unanime des milieux féministes, puis a donné d'intéressantes précisions sur la façon dont le Conseil fédéral va proposer aux Chambres de les ratifier ou de les repousser. Et sa conclusion a été que, tant que les femmes n'auront pas le droit de vote, on continuera à se passer complètement de leur avis pour élaborer les lois qui les touchent le plus directement! Une discussion animée a suivi ce double exposé. — La campagne de conférences à la campagne, menée avec tant d'entrain par quelques membres de Comité de l'Initiative se termine avec le printemps et la reprise des travaux agricoles, mais une autre campagne commence dans les sociétés et les groupements divers qu'il s'agit d'intéresser à la cause du suffrage avant le grand jour de la votation populaire. Cette campagne a permis d'enregistrer bien des résultats intéressants et de faire d'utiles expériences. — Le Comité genevois vient de publier une petite feuille établissant avec quelques détails la situation suffragiste actuelle, qui sera encartée dans la brochure de Morsier, dont la seconde édition datée de 1916 restait excellente de tous points, sauf sur celui-là. En effet, la comparaison entre les droits obtenus par les femmes en matière de suffrage en 1916 et en 1921 est des plus instructives et des plus frappantes! Les personnes ou les sociétés qui ont en stock des brochures de Morsier et qui voudraient profiter de cette occasion de les mettre à jour n'ont qu'à demander des exemplaires de cette feuille à l'Administration de notre journal. Le prix n'en est que de quelques centimes l'une.

E. GD.